

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange :  
Dénomination commerciale : ECOSAR (toutes les versions)  
Code commercial : série 116  
Caractère chimique : composants synthétiques et/ou naturels dans l'eau

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Pour l'utilisation industrielle  
Non approprié pour l'usage domestique

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DECO CUIR  
25 rue de la Liffey, ZAC Porte Estuaire,  
44750 CAMBON  
Tel. 02 40 69 54 62  
boutique@decocuir.com - <https://www.decocuir.com/>

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 02 40 69 54 62

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :  
Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).  
Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement : Aucun autre danger

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).  
Pictogrammes de danger : Aucune  
Mentions de danger : Aucune  
Conseils de prudence : Aucune  
Qualité spéciale : EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
EUH208 Contient du mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3 : 1). Peut produire une réaction allergique.  
Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs : Aucune

#### 2.3. Autres dangers

Substances vPvB : Aucune - Substances PBT: Aucune  
Autres dangers :  
Aucun autre danger









### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

N.A.

#### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :  
Aucune.

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
< 0,0015%	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	Numéro : 613-167-00-5 Index : CAS : 55965-84-9	 3.2/1C Skin Corr. 1C H314  3.3/1 Eye Dam. 1 H318  3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410  3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301  3.1/2/Dermal Acute Tox. H310  3.1/2/Inhal Acute Tox. 2 H330

# Colle contact base aqueuse pour cuir

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 830/2015

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Aucun

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doit pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles : Aucune en particulier.

Indication pour les locaux : Locaux correctement aérés.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

# Colle contact base aqueuse pour cuir

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 830/2015

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition professionnelle disponible  
Valeurs limites d'exposition DNEL  
N.A.  
Valeurs limites d'exposition PNEC  
N.A.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Protection des yeux :

Des lunettes de protection conformes aux normes approuvées doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique la nécessité d'éviter l'exposition aux éclaboussures de liquides, de pulvérisations, de gaz ou de poussières.

Nous vous recommandons de consulter l'agent de sécurité à l'avance.

Nous vous recommandons : Aucune précaution particulière n'est requise pour l'utilisation prévue.

##### Protection de la peau :

Les équipements de protection individuelle du corps doivent être choisis en fonction des risques attendus pour la tâche effectuée et approuvés par du personnel qualifié avant leur utilisation pour la manipulation de ce produit.

Nous vous recommandons de consulter l'agent de sécurité à l'avance.

Nous vous recommandons : Aucune précaution particulière n'est requise pour l'utilisation prévue.

##### Protection des mains :

Des gants résistant aux produits chimiques et imperméables, conformes aux normes approuvées, doivent toujours être utilisés lors de la manipulation de produits chimiques si l'évaluation des risques en indique la nécessité.

En tenant compte des paramètres spécifiés par le fabricant de gants, vérifiez pendant l'utilisation que les gants conservent toujours leurs propriétés de protection. Il convient de noter que la durée de perméation de tout matériau de gant peut varier selon le fabricant.

Ce produit est un mélange, il n'est pas possible d'estimer avec précision le temps de perméation des gants.

Nous vous recommandons de consulter l'agent de sécurité à l'avance.

Nous vous recommandons : Aucune précaution particulière n'est requise pour l'utilisation prévue.

##### Protection respiratoire :

Consulter au préalable le responsable de la sécurité qui évalue l'aération/la ventilation des pièces dans lesquelles le produit est utilisé.

Nous vous recommandons : Aucune précaution particulière n'est requise pour l'utilisation prévue.

##### Risques thermiques : Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale : Il n'est pas requis pour l'usage prévu.

Contrôles techniques appropriés : Aucun

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur
Aspect	Liquide
Odeur	Caractéristique
Seuil d'odeur	N.D.
pH	N.A.
Point de fusion/congélation	Non pertinent
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	environ 100 °C
Point éclair	Non déterminé
Vitesse d'évaporation	N.D.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion	N.D.
Pression de vapeur	N.D.
Densité des vapeurs	N.D.
Densité relative	1 +/- 0,005 g/cm <sup>3</sup> Kg/dm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité	Miscible dans toute proportion
Solubilité dans l'huile	Non soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	N.D.
Température d'auto-inflammabilité	non inflammable
Température de décomposition	N.D.
Viscosité	N.D.
Propriétés explosives	ne présente pas de propriétés explosives
Propriétés comburantes	ne présente pas de propriétés comburantes

#### 9.2. Autres informations

Propriétés	Valeur
Miscibilité	N.D.
Liposolubilité	N.D.
Conductibilité	N.D.
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.D.

# Colle contact base aqueuse pour cuir

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 830/2015

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable en conditions normales

#### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant la substance :

a) toxicité aiguë : Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

b) corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

e) mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

f) cancérogénicité : Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

g) toxicité pour la reproduction : Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

j) danger par aspiration : Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit : N.A.

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Pas de donnée disponible pour le produit

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

N.A.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Substances vPvB : Aucune - Substances PBT: Aucune

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

# Colle contact base aqueuse pour cuir

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 830/2015

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

ADR-Numéro Un : N.A.

IATA-Numéro Un : N.A.

IMDG-Numéro Un : N.A.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : N.A.

IATA-Classe : N.A.

IMDG-Classe : N.A.

N.A.

#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe de colisage : N.A.

IATA-Groupe de colisage : N.A.

IMDG-Groupe de colisage : N.A.

N.A.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin : Non

N.A.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) : N.A.

IMDG-EMS : N.A.

N.A.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

N.A.

### SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives :

Restrictions liées au produit : Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues : Aucune restriction.

Composés Organiques Volatils - COV = 0.00 %

Composés Organiques Volatils - COV = 0.00 g/Kg

Carbone organique - C = 0.00

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables :

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III) :

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1 Aucun

# Colle contact base aqueuse pour cuir

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 830/2015

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange  
Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée (données fournies par le fabricant) : Aucune

### SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3 :

- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H330 Mortel par inhalation.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 2	3.1/2/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 2
Acute Tox. 2	3.1/2/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Eye Dam.1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Corr. 1C	3.2/1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Sens. 1,1A,1B	3.4.2/1-1A-1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1,1A,1B
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques :

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities

SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS : Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP : Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL : Niveau dérivé sans effet.

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ETA : Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ETAmélange : Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

GefStoffVO : Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA : Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR : Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par "Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI : Instructions techniques par "Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI : Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt : Coefficient d'explosion.

LC50 : Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50 : Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

PNEC : Concentration prévue sans effets.

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL : Limite d'exposition à court terme.

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV : Valeur de seuil limite.

TWA : Moyenne pondérée dans le temps

WGK : Classe allemande de danger pour l'eau.

#### Information supplémentaire :

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

\* N. CAS 64742-49-0, N. CAS 64742-95-6, N. CAS 64742-48-9, ne sont ni cancérigènes, ni mutagènes dans la demande. Note P du règlement N. 1272/2008 de la CE (CLP).

I N. CAS 64742-49-0, N. CAS 64742-95-6, N. CAS 64742-48-9, N. CAS 93924-36-8, N. CAS 1174921-73-3, N. CAS 1174522 -09-8 sont officiellement déclarés dans "Classification & Labelling Inventory" par les déclarants des substances auprès de l'ECHA. Le numéro CAS, le numéro CE et le nom des substances en question attendent la révision de l'inventaire européen officiel.